

## PROTOCOLE 2016/2019 : DE NOUVELLES AVANCEES ATTENDUES AVANT FIN 2018

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 27 et 28 septembre 2018.

### **1) Protocole : de nouvelles avancées attendues d'ici à fin 2018 :**

Le SNICAC constate que la plupart des mesures importantes du protocole se sont déjà concrétisées pour les IEEAC et les attachés :

- Revalorisation indemnitaire pour les attachés au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Mise en œuvre du RIST et revalorisation indemnitaire au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour les IEEAC.
- Stabilisation des taux promus/promouvables pour l'avancement en 2018 et 2019.
- Revalorisation de la grille indiciaire IEEAC au 01/01/2017 dans le cadre du protocole PPCR et modification des taux de recrutement IEEAC (décret paru au JO en juillet 2018).

Le SNICAC attend que d'autres mesures soient mises en œuvre rapidement :

- Elargissement des fonctions éligibles aux emplois fonctionnels techniques HEB, HEA et 1015 (les textes devraient être signés d'ici à fin novembre).
- Versement de la prime d'intéressement (PIPC) de 200 euros/an au titre des années 2016 et 2017 avant fin 2018.

Par ailleurs, le SNICAC constate qu'en 2019 les effectifs de tous les services du ministère sont en baisse (-2%) sauf à la DGAC où ils sont stabilisés grâce au protocole signé par FO.

Enfin, le SNICAC regrette que la CGT passe son temps à dénigrer le protocole et les signataires : dans le contexte de rigueur imposée par le gouvernement à l'ensemble des fonctionnaires (projet Action publique 2022), les personnels peuvent mesurer l'intérêt d'avoir un protocole DGAC qui continuera à s'appliquer jusqu'à fin 2019.

### **2) Emplois fonctionnels pour les attachés :**

Le SNICAC rappelle sa demande d'ouverture, au plus vite, du chantier de révision du statut de conseiller d'administration (conditions d'accès et progression indiciaire) pour tenir compte des effets de la mise en œuvre du PPCR. Le SNICAC a remis des propositions concrètes au SG. Il faut maintenant en discuter rapidement.

### **3) Situation préoccupante dans les centres opérationnels de la navigation aérienne :**

Le SNICAC juge préoccupante la situation dans les centres opérationnels de la NA pour les 3 prochaines années (2019, 2020 et 2021) :

- Les effectifs de contrôleurs qualifiés vont continuer à baisser en attendant que les recrutements obtenus dans le protocole 2016 produisent leur effet.
- Le retard important pris par les programmes 4-Flight (CRNA) et Sysat (Approches) va obliger les contrôleurs à continuer à travailler avec des systèmes vieillissants et dont on pourrait atteindre certaines limites.
- La hausse du trafic constatée depuis 2016 (+10%) devrait se poursuivre.

Les retards ATC qui ont déjà beaucoup augmenté lors de l'été 2018 vont inévitablement s'accroître encore dans les 3 prochaines années.

FO a fait part de son inquiétude aux inspecteurs généraux du CGEDD à qui la ministre des transports, Mme Borne, a confié une mission relative à la sécurité et à la modernisation des systèmes de la navigation aérienne.

Les négociations pour l'élaboration du prochain plan de performances NA pour 2020/2024 (RP3) avec la Commission européenne s'annoncent compliquées pour la France.

### **4) Elections professionnelles du 4 au 6 décembre**

Les résultats de ces élections détermineront la représentativité des syndicats de toute la Fonction publique jusqu'en 2022.

A la DGAC, ils seront très importants pour la négociation du nouveau protocole qui devrait démarrer en 2019.

Le SNICAC-FO appelle les attachés et les IEEAC à conforter encore sa place de No1 en CAP et à voter massivement pour les listes FO pour les CT (FO est le 1<sup>er</sup> syndicat du ministère).

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :  
FODGAC.FR**

